

**Aires d'intensification  
de la production ligneuse**

**29 mars 2022, 13 h 30 à 16 h**

*Par vidéoconférence*

<b>PERSONNES RESSOURCES :</b>		Présent	Absent	Cumulatif		
	Isabelle Perreault <small>(Sylvain Breton)</small>	Présidente	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	} 2/2
	Claudine Ethier	Coordination	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2/2	
	VACANT <small>(Élaine Marcoux) (Catherine Lavallée)</small>	Secrétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1/2	
	Loriane Paquin	Technicienne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2/2	
	Manon Gilbert <small>(François Lapalme)</small>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	} 2/2
	Isabelle Parent		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2/2	
MFFP	Gabriel Blanchet		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1/2	
	Karen Tremblay		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2/2	
	Yanick Ouellet <small>(Charles Beauchemin)</small>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1/2	

**Invité :** Anouk Pohu, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

## Aires d'intensification de la production ligneuse

\*Le cumulatif des rencontres est calculé selon la durée totale du mandat du comité.

MEMBRES :			Présent	Absent	Cumulatif	
Autres utilisateurs	Serge-Alexandre Demers-Giroux	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	} 0/2
	VACANT	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement	Maxime Trudel	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1/2	} 2/2
	Mathieu Dufresne	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1/2	
	Élizabeth Rivard	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
	Patrick Provost (Louis-Pierre Bélanger Ducharme)	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
	Réjean Lachance	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
	Éric Chiasson	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
Communauté Atikamekw de Manawan	Paul-Émile Ottawa	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	} 0/2
	Kevin Dubé	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
	Jean-Noël Dubé	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
Conseil régional de l'Environnement	Vicky Violette	Déléguée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	} 0/2
	Denise Trudel	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
Détenteurs de bail de piégeage	VACANT	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	} 0/2
	Philippe Gaudet	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
Détenteurs de bail de villégiature	Michel Moreau	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2/2	} 2/2
	Bertrand Grenier	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2/2	
MRC de D'Autray	Jean Hubert	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	} 1/2
	Michael C. Turcot	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1/2	
	VACANT	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
MRC de Matawinie	Édith Gravel	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	} 0/2
	Réjean Gouin	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
	Alexandre Mathieu-Vaugeois	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
Organismes de bassin versant	Delphine Deléglise	Déléguée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2/2	} 2/2
	Francine Trépanier	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
Organismes gestionnaires de ZEC	Nathalie Poitras	Déléguée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	} 0/2
	Julie Lachance	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
	VACANT	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
	Christian Dupuis	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
Organismes gestionnaires de Réserves fauniques	Yannick Dufour	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2/2	} 2/2
	Éric Harnois	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
Titulaires de permis de pourvoirie	VACANT	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	} 2/2
	VACANT	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
	Jonathan Leblond	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
	Myriam Poirier	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1/2	
Titulaires d'un permis d'exploitation d'érablière	Alan Bryson	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	} 0/2
	Guy Breault	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	
Véhicules hors route	Michaël Barras	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0/2	} 1/2
	Marc-André Masse	Substitué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1/2	

## Aires d'intensification de la production ligneuse

### Objectifs du comité de travail

- Établir la proportion de l'unité d'aménagement 062-71 dédiée aux aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL) à long terme;
- Convenir des AIPL potentielles à inscrire au PAFIT 2023-2028;
- Convenir d'un objectif d'implantation des AIPL pour cette période quinquennale.

### Objectifs de la rencontre

- Identifier les lignes directrices pour la localisation des AIPL;
- Planifier le travail à effectuer pour :
  - Convenir des cibles d'implantation;
  - Convenir de l'horizon d'implantation.

### Projet d'ordre du jour

<b>Affaires administratives</b>		
13 h 30 à 13 h 35	1. Mot de bienvenue	Claudine Ethier
13 h 35 à 13 h 40	2. Objectifs	Claudine Ethier
13 h 40 à 13 h 45	3. Adoption du projet d'ordre du jour	Claudine Ethier
<b>Information</b>		
13 h 45 à 14 h 45	4. Présentation : 4.1. Potentiels forestiers 4.2. Processus de cartographie des AIPL potentielles 4.3. Macrozonage 4.4. Agrégats des AIPLS	Anouk Pohnu
14 h 45 à 14 h 55	PAUSE	
<b>Échanges</b>		
14 h 55 à 15 h 30	5. Réflexion et discussion 5.1. Critères pour le macrozonage 5.2. Taille des agrégats 5.3. Degré de pureté des agrégats	Participants
15 h 30 à 15 h 50	6. Prochaines étapes	Participants
<b>Fermeture de la rencontre</b>		
15 h 50 à 15 h 55	7. Évaluation de la rencontre	Claudine Ethier
15 h 55 à 16 h	8. Prochaine rencontre	Claudine Ethier

## Aires d'intensification de la production ligneuse

DISCUSSION	SUIVI
<p><b>1. Mot de bienvenue</b></p> <p>La rencontre débute à 13 h 30 et est animée par Mme Claudine Ethier.</p>	
<p><b>2. Objectifs</b></p> <p>Mme Ethier procède à la lecture des objectifs de la rencontre.</p>	
<p><b>3. Adoption du projet d'ordre du jour</b></p> <p>L'ordre du jour et les documents nécessaires à la rencontre ont été déposés le 22 mars 2022 dans la section <a href="#">Accès aux membres</a>.</p> <p><b>Le projet d'ordre du jour est adopté et les affaires diverses demeurent ouvertes.</b></p>	
<p><b>4. Présentation du dossier</b></p> <p>La présentation du MFFP est disponible dans la section <a href="#">Accès aux membres</a> du site Internet de la Table GIRT 062. Une section spécifique au comité de travail sur les AIPL y a été créée.</p> <p>Les objectifs de la démarche des AIPL sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orienter le déploiement de la sylviculture intensive</li> <li>• Protéger les investissements</li> <li>• Améliorer les rendements économiques et forestiers</li> </ul> <p>L'objectif du MFFP pour la présente rencontre est d'aborder la démarche géomatique qui permettra d'identifier la localisation cartographique des AIPL potentielles.</p> <p><b>POTENTIELS FORESTIERS</b></p> <p>Les AIPL potentielles contiendront en majorité des sites à potentiels forestiers de croissance pour la production des essences vedettes ou à promouvoir suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bouleau jaune</li> <li>• Épinettes</li> <li>• Érable à sucre</li> </ul> <p>Même si l'Érable à sucre est peu transformé dans Lanaudière, elle demeure une valeur sûre, lorsque le bois n'est pas minéralisé. La faible présence actuelle de bois d'érable de qualité ne signifie pas qu'il est impossible d'en produire, particulièrement dans le sud de l'unité d'aménagement. Toutefois, les cibles de production de l'Érable à sucre ne seront pas fixées au détriment des cibles de production de Bouleau jaune ou d'Épinette.</p> <p>La carte des potentiels forestiers identifiera les potentiels forestiers de croissance et les contraintes à l'aménagement (sol mince, pente forte, etc.) pour chaque polygone. Ces contraintes à l'aménagement sont celles déjà identifiées par la réglementation en vigueur.</p> <p>Le potentiel biophysique cartographique présentera donc la combinaison du potentiel biophysique et des contraintes. Les aires ayant des contraintes importantes à l'aménagement forestier ont été soustraites des potentiels élevés ou moyens pour être dirigées vers des niveaux inférieurs étant donné que ces aires peuvent avoir des impacts sur la croissance et la facilité des opérations de récoltes.</p> <p>Une première carte du potentiel biophysique sera présentée au comité, ce qui permettra de visualiser les AIPL potentielles sur tous les types de territoires fauniques structurés ainsi qu'en parcs régionaux.</p> <p><b>MACROZONAGE</b></p> <p>Le macrozonage du territoire permet d'identifier les sites plus propices aux AIPL selon différents critères sociaux ou économiques, afin de concentrer l'intensification de l'aménagement dans les zones les plus propices. Autrement dit, le macrozonage vise à extraire du territoire pour l'implantation d'AIPL potentielles, sur la base de considération sociales ou économiques.</p>	<p>Déposer la présentation du MFFP sur le site web de la Table GIRT. (Coordination TGIRT)</p>

## Aires d'intensification de la production ligneuse

<p><b>AGRÉGATS d'AIPL POTENTIELLES</b></p> <p>Un exercice d'agrégation sera réalisé par analyse spatiale, afin d'identifier les secteurs à concentration élevée de sites à fort potentiel forestier pour la production d'essences vedettes ou à promouvoir. Les surfaces à fort potentiel jugées trop petites, non propices à la production d'essences vedettes ou à promouvoir ainsi que les potentiels faibles sont exclus de l'exercice d'agrégat. Un certain degré d'impureté, la documentation suggère 20 %, sera toléré pour la création des agrégats.</p> <p>Le MFFP évalue que la superficie minimale d'un agrégat devrait être de 100 ha. Il est possible de déterminer la taille des agrégats en se basant sur la taille moyenne des chantiers dans l'unité d'aménagement. Il faut garder en tête que l'agrégat identifie une zone où il y aura des AIPL potentielles, ce qui ne signifie pas qu'au final, la totalité de cet sera désigné comme une AIPL. Aussi, la taille maximale d'une AIPL potentielle ne signifie pas que tout sera prêt à la récolte en même temps.</p>	
<p><b>5. Réflexion et discussion</b></p> <p>La stratégie d'implantation graduelle proposée par le MFFP permettra également de réévaluer les critères de localisation et de superficie des AIPLS potentielles et de s'ajuster.</p> <p><b>POTENTIELS FORESTIERS</b></p> <p>Une réserve est émise concernant le maintien de l'Érable à sucre parmi les essences à promouvoir dans les AIPL, particulièrement lorsque cette essence est présente en peuplements purs, car elle n'est que peu transformée localement. De plus, les peuplements d'érables mis en AIPL seront destinés à la production de bois et ne pourront être pris en compte dans le développement de l'activité acéricole sur les terres du domaine de l'État.</p> <p><b>MACROZONAGE</b></p> <p>Il est possible de faire une première analyse des AIPL potentielles sans macrozonage et d'ensuite retirer des AIPLS potentielles de manière ponctuelle. Pour ce faire, les connaissances des enjeux opérationnels, économiques et sociaux des membres de la Table GIRT seront mises à profit.</p> <p>Pour l'instant, les pourvoies et les réserves fauniques ne sont pas en faveur de l'implantation d'AIPL sur ces territoires. Les gestionnaires attendent de connaître les impacts de leur implantation sur la vocation du territoire. Une crainte demeure que l'aménagement forestier pour la production de bois soit priorisé au détriment des objectifs de mise en valeur de la faune.</p> <p>Il est rappelé que l'exercice d'identification des AIPL potentielles tiendra compte de la proximité des sites de villégiature, d'hébergement et d'activités, car les zones d'affectation non compatibles avec l'intensification de la production ligneuse sont retirées. Il est de même pour les lisières boisées prévues par la réglementation pour ces zones.</p> <p><b>Il est recommandé d'élaborer une première cartographie des AIPL potentielles basée uniquement sur le potentiel de croissance biophysique et les contraintes à l'aménagement forestier. Cette cartographie devra être déposée suffisamment à l'avance pour qu'elle puisse être analysée par l'ensemble des membres de la Table GIRT. Ces derniers pourront mieux évaluer les impacts sociaux et économiques de chaque zone en fonction des essences à produire et des scénarios sylvicoles possibles pour ces essences.</b></p> <p><b>AGRÉGATS D'AIPL POTENTIELLES</b></p> <p><b>Il est recommandé de créer des agrégats d'une taille minimale de 100 ha.</b></p> <p><b>Il est recommandé de déterminer la superficie des agrégats sur la base de la taille moyenne des chantiers, en considérant la spécificité des secteurs situés au sud du lac Taureau (ancienne UA 062-51) et au nord du lac Taureau (ancienne UA 062-52).</b></p>	<p>Préparer une première cartographie basée uniquement sur le potentiel biophysique et les contraintes à l'aménagement. (MFFP)</p>

## Aires d'intensification de la production ligneuse

<p>Le MFFP validera auprès des BGA les regroupements de secteurs réalisés d'un seul tenant mais portant différents noms afin d'éviter de sous-estimer la moyenne de leur superficie.</p> <p>Le MFFP validera auprès des BGA les regroupements de secteurs afin d'assurer qu'un agrégat puisse être exploité avec une seule sortie des bois.</p> <p><b>Il est recommandé que le MFFP élabore deux scénarios d'agrégats d'AIPL potentielles à 20 % et 33 % de pureté, pour fins de comparaison.</b></p>	
<p><b>6. Prochaines étapes</b></p> <p>La prochaine rencontre du comité permettra de présenter les cartes des AIPL potentielles selon les critères entendus. Un suivi sera réalisé à la rencontre de la Table GIRT du 27 avril afin de confirmer les propositions déposées.</p> <p>Il est entendu que les cartes devront être déposées suffisamment à l'avance pour permettre à l'ensemble des membres de la Table GIRT d'en prendre connaissance avant la prochaine rencontre du comité.</p> <p>Le comité de travail devra ensuite proposer les cibles d'implantation des AIPL potentielles selon les types de forêts. Le comité devra également proposer des cibles d'implantation graduelle dans le temps.</p>	
<p><b>7. Évaluation de la rencontre</b></p> <p>Les participants sont satisfaits de la rencontre.</p>	
<p><b>8. Prochaine rencontre</b></p> <p>La rencontre se termine à 15 h 14. La prochaine rencontre se tiendra le 24 mai 2022 de 13 h 30 à 16 h, en mode virtuel.</p>	